

ÉCOLE DE MUSIQUE

DE L'UGDA

Museksschoul Uelzechtdall



Commune
de Lintgen



Commune de
Lorentzweiler



COMMUNE DE
MERSCH

Commune
de Mersch



Commune
de Steinsel

Commune
de Steinsel



Commune de
Walferdange

Fiche d'inscription

Année scolaire 2024/2025

Modalités d'inscription pour les nouveaux élèves

1. Inscriptions des nouveaux élèves

- La date limite pour le renvoi de la fiche d'inscription est le **dimanche 26 mai 2024**. Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées qu'au vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.
- Est considéré comme adulte: toute personne ayant atteint l'âge de la majorité au 31 août de l'année scolaire de référence.

2. Conditions d'admission générales

- Le nombre de **places étant limité pour tous les cours**, il sera tenu compte de la date de réception de l'inscription. La priorité sera donnée aux enfants.
- Pour les cours d'instrument, il est **obligatoire de disposer de l'instrument choisi**. Pour le piano, il est impératif d'avoir un piano mécanique à domicile.
- La **fréquentation des cours** de la formation musicale 1 jusqu'à la **formation musicale 4** (certificat de la division inférieure) **est obligatoire** pour suivre la formation instrumentale et vocale. L'**abandon du cours de formation musicale** au cours de l'année entraînera l'**arrêt obligatoire des cours individuels**.
- La fréquentation des cours de la formation musicale 5 jusqu'à la formation musicale 6 (diplôme de la division moyenne) est obligatoire pour poursuivre la formation instrumentale et vocale en division moyenne.

3. Droits d'inscription

- Une réduction des minervals est possible sur demande motivée au collège échevinal respectif.
- **Les droits d'inscription sont non remboursables.**
- **Aide étatique** (pour subvenir au minerval de l'enseignement musical): Vous trouverez toutes les conditions et modalités sur notre site: <https://www.ugda.lu/ecole-de-musique/enseignement-musical/aide-etatique>.

Détails des cours

COURS COLLECTIFS / OFFRE LOCALE (ÉVEIL MUSICAL / FORMATION MUSICALE / PRATIQUE COLLECTIVE)					
Cours	Conditions d'admission	Lieu des cours*	Horaires des cours*	Droits d'inscription (annuels)	
				Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Éveil musical 2	à partir du Cycle 1.2 de l'École Fondamentale (5 ans au 31.08)	Lintgen	Mercredi 15h45 - 16h45	gratuit	/
		Lorentzweiler	Lundi 16h00 - 17h00 ou Mercredi 16h00 - 17h00		
		Mersch	Mardi 14h00 - 15h00 ou 16h00 - 17h00		
		Steinsel	Jeudi 15h30 - 16h30 ou 16h30 - 17h30		
		Walferdange	Mardi 13h30 - 14h30 ou 15h30 - 16h30		
Éveil musical 3	à partir du Cycle 2.1 de l'École Fondamentale (6 ans au 31.08)	Lintgen	Mercredi 16h45 - 17h45		
		Lorentzweiler	Lundi 17h00 - 18h00 ou Mercredi 17h00 - 18h00		
		Mersch	Mardi 13h00 - 14h00 ou 15h00 - 16h00		
		Steinsel	Jeudi 14h00 - 14h45 ou 14h45 - 15h30		
		Walferdange	Mardi 14h30 - 15h30 ou 16h30 - 17h30		

Cours	Conditions d'admission	Lieu des cours*	Horaires des cours*	Droits d'inscription (annuels)	
				Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Formation musicale 1	à partir du Cycle 2.2 de l'École Fondamentale (7 ans au 31.08)	Lintgen	Mardi 14h00 - 15h00	gratuit	100€
		Lorentzweiler	Vendredi 16h00 - 17h00 ou 17h00 - 18h00		
		Mersch	Mercredi 16h30 - 17h30 ou Jeudi 13h15 - 14h15		
		Steinsel	Mercredi 15h45 - 16h45 ou 16h45 - 17h45		
		Walferdange	Lundi 16h15 - 17h15 ou Mardi 14h30 - 15h30 ou Mercredi 16h15 - 17h15		
Formation musicale 2	avoir réussi l'année précédente	Lintgen	Mardi 15h00 - 16h30		
		Lorentzweiler	Mardi 13h30 - 15h00 ou Jeudi 13h30 - 15h00		
		Mersch	Jeudi 14h15 - 15h45 ou 15h45 - 17h15		
		Steinsel	Mardi 14h00 - 15h30 ou Mercredi 17h45 - 19h15		
		Walferdange	Mardi 15h30 - 17h00 ou Mercredi 16h15 - 17h45 ou 17h15 - 18h45		
Formation musicale 3	avoir réussi l'année précédente	Lintgen	Mardi 16h30 - 18h30		
		Lorentzweiler	Mardi 17h00 - 19h00 ou Jeudi 15h00 - 17h00		
		Mersch	Mardi 13h15 - 15h15 ou 15h15 - 17h15		
		Steinsel	Lundi 15h45 - 17h45 ou Mardi 15h30 - 17h30		
		Walferdange	Lundi 17h15 - 19h15 ou Mardi 17h00 - 19h00 ou Jeudi 13h00 - 15h00		
Formation musicale 4	avoir réussi l'année précédente	Lintgen	Mercredi 16h15 - 18h15		
		Lorentzweiler	Mardi 15h00 - 17h00 ou Jeudi 17h00 - 19h00		
		Mersch	Mardi 17h15 - 18h15 et Mercredi 17h30 - 18h30 ou Jeudi 17h15 - 19h15		
		Steinsel	Lundi 17h45 - 19h45 ou Mardi 17h30 - 19h30		
		Walferdange	Jeudi 15h00 - 17h00 ou 17h00 - 19h00		
Formation chorale pour enfants et jeunes	- à partir de 7 ans au 31.08. et jusqu'à 14 ans - suivre en parallèle le cursus de formation musicale	Lorentzweiler	Mercredi 13h00 - 14h00		/
		Steinsel	Jeudi 17h30 - 18h30		
Pratique collective instrumentale	- à partir de la 2e année d'études à l'instrument	Lorentzweiler	Vendredi 18h00 - 19h00		
		Steinsel	Vendredi 16h00 - 17h00		

COURS COLLECTIFS / OFFRE RÉGIONALE

(FORMATION MUSICALE / PRATIQUE COLLECTIVE / DANSE)

Cours	Conditions d'admission	Lieu des cours*	Horaires des cours*	Droits d'inscription (annuels)	
				Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Formation musicale 1 français	à partir du Cycle 2.2 de l'École Fondamentale (7 ans au 31.08)	Walferdange	Jeudi 16h30 - 17h30	gratuit	100€
Formation musicale 2 français	avoir réussi l'année précédente	Walferdange	Jeudi 17h30 - 19h00		
Formation musicale 5	avoir réussi l'année précédente	Lorentzweiler	Vendredi 17h00 - 19h00	75 €	
Formation musicale 6	avoir réussi l'année précédente	Walferdange	Mercredi 17h45 - 19h45		
Formation musicale accélérée 1	un cours accéléré pour adultes et enfants à partir de 12 ans	Mersch	Mercredi 19h00 - 21h00	gratuit	
Formation musicale accélérée 2	avoir réussi l'année précédente	Walferdange	Jeudi 19h30 - 21h30		
Formation chorale pour enfants et jeunes	- à partir de 7 ans au 31.08. et jusqu'à 14 ans - suivre en parallèle le cursus de formation musicale	Walferdange	Mardi 17h30- 18h30	gratuit	/
Chant choral pour adultes	- à partir de 15 ans	Mersch	Jeudi 19h30- 20h30		100 €
Pratique collective instrumentale (Flûte à bec)	/	Walferdange	Lundi 16h30- 17h15 ou 17h15- 18h00	gratuit	gratuit
Pratique collective instrumentale (Musique de chambre)	- avoir obtenu le diplôme du 1er cycle à l'instrument	Lieu à déterminer	Horaire à déterminer au vu des inscriptions	100€	100€
Danse classique inférieur 1	- à partir du Cycle 2.2 de l'École Fondamentale (7 ans au 31.08) - suivre en parallèle un cursus de formation musicale jusqu'au certificat de la division inférieure	Walferdange	Mardi 14h00- 15h00	gratuit	/
Danse classique inférieur 2	avoir réussi l'année précédente	Walferdange	Mardi 15h00- 16h00		
Danse classique inférieur 4	avoir réussi l'année précédente	Walferdange	Mardi 16h00- 17h00		
Danse classique inférieur 5	avoir réussi l'année précédente	Walferdange	Mardi 17h00- 18h30		
Danse classique Moyen 1	avoir réussi l'année précédente	Walferdange	Mardi 17h00- 18h30	100€	

COURS INDIVIDUELS (INSTRUMENTS / CHANT)	
Cours	Conditions d'admission
Instruments à vent et percussion/drumset: flûte traversière, clarinette, hautbois, basson, saxophone, petits cuivres (trompette, bugle, cornet), cor en fa, trombone, gros cuivres (baryton, euphonium, tuba basse)	- à partir de la formation musicale 1 - suivre en parallèle un cursus de formation musicale jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (formation musicale 4) - drumset: avoir réussi l'inférieur 1.1 et 1.2 en percussion - Pour les cours d'instrument, il est obligatoire de disposer de l'instrument choisi.
Piano / Orgue / Guitare classique / Guitare électrique / Guitare basse / Cordes (violon et violoncelle)	- à partir de la formation musicale 2 - suivre en parallèle un cursus de formation musicale jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (formation musicale 4) - cours de cordes: seulement ouverts pour la formation régulière (pas de formation adulte) - Pour les cours d'instrument, il est obligatoire de disposer de l'instrument choisi. - Pour le piano, il est impératif d'avoir un piano mécanique à domicile.
Chant individuel	- à partir de 11 ans et avoir réussi au moins une année de formation musicale - suivre en parallèle un cursus de formation musicale - sur avis de l'enseignant en juillet

Droits d'inscription (annuels) pour les cours individuels	Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Éveil instrumental	gratuit	/
Inférieur 1 + 2		100€
Inférieur 3 + 4, Moyen	100€	
Formation adulte (initiale, qualifiante)	/	

Les horaires et les lieux des cours individuels seront fixés en concertation avec les enseignants avant la rentrée scolaire.



Inscriptions et informations utiles

Procédure d'inscription

Les fiches d'inscription sont à envoyer à inscriptions.uelzechtdall@ugda.lu
du **13 mai** jusqu'au **26 mai 2024**.

Merci de bien préciser le nom de la commune concernée dans l'objet du mail.

Museksschoul Uelzechtdall

Chargée de la Direction de la "Museksschoul Uelzechtdall"

Michelle van Dijk :
621 63 17 21 (jusqu'à 17h00) / michelle.van.dijk@ugda.lu

Secrétariat de l'École de musique de l'UGDA

Céline Bizzaro: 22 05 58- 31 / celine.bizzaro@ugda.lu

Lintgen

Procédure de paiement des frais d'inscriptions

Les factures seront adressées aux concernés lors du 1^{er} trimestre par l'administration communale de Lintgen.

Coordonnées de la responsable locale

Michelle van Dijk: 621 63 17 21 (jusqu'à 17h00) /
michelle.van.dijk@ugda.lu

Location d'instruments à vent

Fanfare Lintgen asbl

Lorentzweiler

Procédure de paiement des frais d'inscriptions

Les factures seront adressées aux concernés lors du 1^{er} trimestre par l'administration communale de Lorentzweiler.

Coordonnées de la responsable locale et location d'instruments à vent

Michelle van Dijk: 621 63 17 21 (jusqu'à 17h00) /
michelle.van.dijk@ugda.lu

Mersch

Procédure de paiement des frais d'inscriptions

Les factures seront adressées aux concernés par la Mierscher Musek asbl et les frais seront à payer avant le début des cours.

Coordonnées de la responsable locale

Jacqueline De Valentin-Bourg: 691 64 28 71 /
bourgja@pt.lu

Location d'instruments à vent

Mierscher Musek asbl
(selon disponibilité en stock)

Steinsel

Procédure de paiement des frais d'inscriptions

Les factures seront adressées aux concernés lors du 1^{er} trimestre par l'administration communale de Steinsel.

Coordonnées de la responsable locale et location d'instruments à vent

Michelle van Dijk: 621 63 17 21 (jusqu'à 17h00) /
michelle.van.dijk@ugda.lu

Walferdange

Procédure de paiement des frais d'inscriptions

Les factures seront adressées aux concernés par l'administration communale de Walferdange et les frais seront à payer avant le début des cours.

Coordonnées du responsable local

Yves Muller: 33 01 44 225 /
ecoledemusique@walfer.lu

Location d'instruments à vent

Walfer Musek: Nadine Wagner
621 62 32 24 /
walfermusek@gmail.com

Fiche d'inscription 2024/2025

à renvoyer à inscriptions.uelzechtdall@ugda.lu du 13 mai jusqu'au 26 mai 2024.

Merci de bien préciser le nom de la commune concernée dans l'objet du mail.

☐ Lintgen	☐ Lorentzweiler	☐ Mersch	☐ Steinsel	☐ Walferdange
----------------------------------	--	---------------------------------	-----------------------------------	--------------------------------------

Matricule national de l'élève																	
Prénom de l'élève	Nom de l'élève																
Date de naissance																	

Le (la) soussigné(e)	
Prénom et nom (parents/tuteurs)	
Téléphone / GSM	E-Mail
Rue et numéro	
Code postal et localité	

désire inscrire mon enfant ☐	désire s'inscrire ☐
---	--

aux cours de musique suivants:

Éveil musical	Éveil musical 2 à partir du cycle 1.2 de l'École Fondamentale (5 ans au 31/08)	☐	_____	Horaire et lieu*
	Éveil musical 3 à partir du cycle 2.1 de l'École Fondamentale (6 ans au 31/08)	☐	_____	Horaire et lieu*
Formation musicale	Formation musicale 1 à partir du cycle 2.2 de l'École Fondamentale (7 ans au 31/08)	☐	_____	Horaire et lieu*
	Formation musicale 1 français	☐		
	Formation musicale 2	☐	_____	Horaire et lieu*
	Formation musicale 2 français	☐		
	Formation musicale 3	☐	_____	Horaire et lieu*
	Formation musicale 4	☐	_____	Horaire et lieu*
	Formation musicale 5	☐		
	Formation musicale 6	☐		
	Formation musicale accélérée 1	☐		
	Formation musicale accélérée 2	☐		

* Veuillez vous référer aux horaires des pages 2- 4 . Pour les cours qui sont proposés à plusieurs horaires (éveil musical 3; formation musicale 1-4), il sera tenu compte, dans la mesure du possible, du choix de l'élève. En cas d'inscriptions trop nombreuses pour un cours, la répartition des élèves se fera en fonction de la date d'inscription, cela pour assurer des classes équilibrées et pour éviter un nombre trop élevé d'élèves par classe.

Formation instrumentale	Instrument:	☐	_____	Instrument à préciser
Formation vocale	Chant individuel	☐		
Danse	Danse classique	☐	_____	Niveau à préciser

Pratique collective	Formation chorale pour enfants et jeunes	☐		
	Chant choral pour adultes	☐		
	Ensemble homophone (flûte à brec)	☐		
	Ensemble instrumental	☐	_____	Instrument à préciser
	Musique de chambre	☐	_____	Instrument à préciser

Si l'élève a déjà suivi des cours de musique dans une autre école , indiquez-le et joignez-y les attestations respectives.	Années d'études	Éveil musical :	École / Conservatoire :
		Formation musicale :	École / Conservatoire :
		Instrument (préciser) :	École / Conservatoire :
Remarque éventuelle:			

L'École de musique de l'UGDA traite les données personnelles recueillies dans le cadre de ses activités en toute confidentialité et d'une manière sécurisée conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 Avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et conformément à la loi du 1er août 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel transposant en droit national le règlement précité.

L'École de musique de l'UGDA se réserve le droit de prendre des photos pendant ou à l'occasion des activités et manifestations organisées par l'École de musique de l'UGDA ou d'effectuer des enregistrements audiovisuels à cette même occasion. Les photos ainsi que le matériel audiovisuel pourront être utilisés par l'École de musique de l'UGDA dans le cadre de ses publications et pendant ses manifestations. La prise d'images se fera conformément aux dispositions de l'article 2 point 2 in fine de la loi du 11 août 1982 concernant la protection de la vie privée. Indépendamment de leur support, les images ainsi prises ne seront ni vendues ni mises à disposition de tiers.

Date et signature (pour les mineurs, signature du tuteur).

**La rentrée scolaire aura lieu
le mercredi 18 septembre 2024.**